ELLE APPELLE BOUTEFLIKA À GARANTIR LA RÉGULARITÉ DES PRÉSIDENTIELLES

Hanoune est officiellement candidate

Louisa Hanoune est officiellement candidate aux élections présidentielles. Une candidature pour bâtir «la deuxième République». La secrétaire générale du Parti des travailleurs dit se lancer dans une bataille «pas comme les autres» et appelle Bouteflika à garantir la régularité du scrutin, qu'il soit candidat ou pas.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - La candidature de Louisa Hanoune est désormais officielle. Le Parti des travailleurs a organisé hier un meeting populaire pour l'annoncer. Dans un discours de circonstance, le numéro un du PT a avoué que la responsabilité que faisait peser sur elle le parti était lourde dans un contexte particulier. Il s'agit, selon elle, d'une élection différente de toutes les précédentes, «un examen historique» qui ne laisse d'autres alternatives au parti que de se jeter dans la bataille.

S'adressant aux militants venus des quatre coins du pays dans une salle Maestra bondée, Hanoune confiera mettre toute sa confiance en ses militants et exige du Président sortant qu'il fasse respecter la souveraineté populaire et qu'il donne des garanties pour la transparence du processus électoral. Les enjeux sont, selon Hanoune, énormes : il s'agit de mettre le pays à l'abri de toutes les menaces et de refuser toute ingérence étrangère dans les affaires internes du pays d'une manière directe ou indirecte.

En la matière, Hanoune pense que la responsabilité de Bouteflika est entièrement engagée pour la réussite du processus. Il lui incombe, dit-elle, de réunir les conditions pour une réelle décantation politique. A ses militants et sympathisants, Louisa Hanoune promet une campagne électorale «propre» qui tienne compte du passé militant du parti et de ses positions. Au cours de son intervention, Hanoune dévoilera une partie de son programme électoral.

Photo : DR

Louisa Hanoune.

Pour bâtir la seconde République, Hanoune préconise une révision constitutionnelle juste après les élections présidentielles. Une Constitution dans laquelle, la secrétaire générale du Parti des travailleurs compte institutionnaliser tamazight, abolir la peine de mort et consacrer la séparation des pouvoirs. Hanoune propose l'introduction d'un impôt sur la fortune, une nationalisation des biens mal acquis et la consolidation des mesures économiques à l'image de la règle du 49-51.

La candidate Hanoune annonce la couleur : si elle devait être élue à la magistrature suprême, elle organiserait aussitôt après les présidentielles, des élections législatives puis locales anticipées. Un programme qui sera expliqué tout au long d'une campagne qui mènera Hanoune à travers les différentes wilayas.

N. I.

INSTALLATION DE LA COMMISSION DE SUPERVISION DES PRÉSIDENTIELLES

Plusieurs partis absents à la cérémonie

Organisée jeudi dernier au Palais des nations (Club-des-Pins), la cérémonie d'installation de la Commission nationale de supervision des élections présidentielles (CNSEP) n'a pas intéressé la classe politique, la majorité des partis ayant privilégié l'absentéisme.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Peu étaient les représentants de partis politiques à assister à la cérémonie d'installation de la Commission nationale de supervision des élections présidentielles 2014.

Certes, le secrétaire général du FLN, Amar Saâdani, le président du parti El Karama, Mohamed Benhamou, le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine (ANR), Belkacem Sahli, ainsi que la présidente du Mouvement pour la jeunesse et la démocratie (MJD), Chalabia Mahdjoubi, et une représentante du Parti national de la solidarité et du développement (PNSD) ont assisté à l'installation officielle des 362 membres de cette commission.

Toutefois, et à l'exception notable du Front du changement (FC), la majorité des partis réputés d'obédience islamiste, le Parti des travailleurs, le Front des forces socialistes et d'autres formations politiques ont privilégié l'absentéisme. Même le Rassemblement national démocratique (RND) n'a pas brillé par une forte représentation à cette cérémonie. Ainsi, la classe politique a adopté vis-à-vis de la CNSEP une attitude que d'aucuns qualifieraient d'assez indifférente.

Une indifférence que même le gouvernement a quelque peu affiché, les ministres de la Justice et de la Communication, Tayeb Louh et Abdelkader Messahel étaient les seuls membres de l'exécutif concernés par la préparation de ce scrutin à assister à cette cérémonie.

Toutefois, une faible représentation de la classe politique qui n'a pas empêché le président de la CNSEP 2014, Brahmi Lachemi, de procéder à l'installation des 362 membres de cette commission. Désignés en vertu du décret présidentiel n°14-09 du 17 janvier 2014, ces membres sont des représentants de la Cour suprême, du Conseil d'Etat et de plusieurs cours et tribunaux du pays, la gente féminine représente 30%. Rappelons que la CNSEP a été créée par la loi organique n°12-01 du 12 janvier 2012 relative au régime électoral, notamment son article 168, tandis que son organisation et son fonctionnement ont été fixés par le décret présidentiel n°12-68 du 11 février 2012.

Un dispositif législatif dont les membres de la CNSEP sont invités à vérifier l'application lors des différentes étapes du scrutin. «Dans leur supervision du déroulement du processus électoral, les magistrats membres sont, essentiellement, habilités à s'assurer de la conformité de ce processus aux dispositions de la loi organique relative au régime électoral et aux textes d'application y afférents», a ainsi affirmé le président de cette instance, Brahmi Lachemi.

Soucieux de «l'ancrage des principes de la démocratie et la consolidation des fondements de l'Etat de droit», le président de la CNSEP a estimé que «les magistrats sont conscients du poids de la responsabilité qui leur incombe à l'égard de la nation et aux yeux de l'histoire».

Voire, il assure que les membres de la CNSEP «œuvreront, sans relâche, à accomplir au mieux ce devoir national dans le cadre des attributions qui leur sont conférées dans le respect des principes de justice et d'équité, à appliquer la loi et à se conformer à la conduite du magistrat fidèle aux principes de la justice».

A propos des prérogatives de la CNSEP

De fait, le rôle de la commission s'inscrit dans le «souci de réunir les garanties offertes aux candidats et aux partis, en commençant par faciliter la présence de leurs représentants au niveau des centres et bureaux de vote jusqu'à la remise des procès-verbaux des résultats», a assuré M. Brahmi ajoutant que ces garanties «sont à même d'assurer la transparence, la crédibilité et la régularité de cette élection».

Dans ce contexte, Brahmi Lachemi précise que les lois régissant l'action de la CNSEP «habilitent cette dernière à assurer la supervision de l'élection présidentielle et à trancher tout dépassement entamant la crédibilité et la transparence du processus électoral». «Lorsqu'elle constate une quelconque violation des dispositions du code électoral, la CNSEP intervient systématiquement. Elle effectue des visites de terrain tout au long de la campagne électorale et le jour du scrutin et établit des procès-verbaux de ses constatations.

Elle est également destinataire d'avis ou de notifications pouvant provenir de tout électeur, candidat, parti politique ou toute autre partie participant au processus électoral», ajoute M. Brahmi. Il cite, entre autres prérogatives de la CNSEP, «la latitude de mener des investigations et de disposer de renseignements nécessaires aux décisions qu'elle notifiera et qu'elle veillera à exécuter en coordination avec le parquet pour disposer de la force publique en cas de nécessité.

Elle notifie au procureur général compétent les faits à caractère pénal qu'elle a constatés sur le terrain ou dont elle a été saisie». Notons également que les membres de la CNSEP bénéficieront de moyens logistiques et de communication développés comme ils pourront recourir à la collaboration d'avocats, d'huissiers, de greffiers et de commissaires-priseurs pour l'exercice de leurs missions.

Photo : DR

El Hachemi Brahmi, président de la CNSEP.

Un recours à l'assistance extérieure qui démontre une certaine incapacité de cette commission, ce que le représentant à cette cérémonie du Front du changement (FC) que préside l'ancien ministre Abdelmadjid Menasra ne manquera pas de relever, entre autres insuffisances. L'opportunité pour le chargé de l'information et de la communication au sein du FC, Idriss Rebouh, de réitérer les revendications de sa formation relatives notamment à l'assainissement du fichier électoral, l'accès des candidats et des partis au-dit fichier ainsi qu'une rationalisation du dispositif de vote (réduction du nombre de bureaux de vote...).

Des revendications et autres dont le FC souhaite, certes, la satisfaction tout en n'écartant pas la possibilité du boycott des élections du 17 avril prochain.

C. B.

MÉDÉA

Quatre terroristes abattus et leurs armes récupérées

Les forces combinées de l'Armée nationale ont abattu, dans la nuit de mercredi à jeudi derniers, quatre terroristes dont l'émir de la région d'Ouled Menaâ, localité située entre Médéa et Berrouaghia. C'était vers minuit que les éléments de l'Armée nationale ont neutralisé les quatre criminels alors qu'ils se trouvaient à bord d'un véhicule. Cette opération fait suite à des informations faisant état de la présence de terroristes dans la région de Menaâ, d'où l'embuscade qui leur a été tendue. Une kalachnikov et un Seminov ont été récupérés ainsi que trois chargeurs, deux grenades et un gilet pare-balles. A noter qu'un ratissage s'effectue actuellement sur les monts de l'Atlas blidéen, à la recherche des terroristes qui utilisent ces montagnes pour passer d'une région à une autre.

H. M.